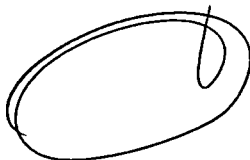


Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 17/04/2026 - B2026/019081 - 1993 B 01805 - 391 610 276 - ATEP



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL ATEP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		61 avenue des Bruyères 69150 DECINES CHARPIEU		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		3 9 1 6 1 0 2 7 6 0 0 0 2 7		Néant		☐ *		
				Exercice N clos le,		31/08/2025		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	768	AG	768		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	45 654	AQ	45 654		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	149 949	AS	80 204	69 744	
		Autres immobilisations corporelles	AT	176 046	AU	140 894	35 151	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	51	BE		51	
		Prêts	BF	303	BG		303	
		Autres immobilisations financières*	BH	2 712	BI		2 712	
TOTAL (II)		BJ	375 485	BK	267 522	107 962		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	545 577	BY		545 577	
		Autres créances (3)	BZ	183 646	CA		183 646	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE			
Disponibilités		CF	218 222	CG		218 222		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 623	CI		7 623		
	TOTAL (III)	CJ	955 070	CK		955 070		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 330 555	1A	267 522	1 063 032		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifiés exacts

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL ATEP</u>				Néant ☐ *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>45 000</u>)			DA	45 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG	224 610	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	254 139	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	528 249	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	80 477	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV	103 442	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	16 894	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	226 258	
	Dettes fiscales et sociales			DY	107 710	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	534 783	
Ecart de conversion passif* (V)				ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 063 032	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	467 741
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ATEP						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	687 421	FB		FC	687 421	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 484 185	FH		FI	1 484 185	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 171 607	FK		FL	2 171 607	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	8 580	
	Autres produits (1) (11)					FQ	8	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 180 195
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	543 938	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	66 745	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	632 727	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	34 160	
	Salaires et traitements*					FY	360 609	
	Charges sociales (10)					FZ	158 712	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*					GA	45 989
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	536	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 843 419	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	336 775	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	35	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	37	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 626	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 626	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 589)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	333 186	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SARL ATEP</u>										Néant ☐ *		
Exercice N												
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices *										HK	79 047	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 180 232	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 926 093	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	254 139	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières									HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *									HP	
		- Crédit-bail immobilier									HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)									HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD	
	(9)	Dont transferts de charges									A1	8 580
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)									A2	94 523
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5 43 099										
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6	51 423	obligatoires		A9	43 099		
				Dont cotisations facultatives Madelin	A7	51 423	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)									HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ATEP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2025, dont le total est de 1 063 033 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 254 139 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/11/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

Durée de vie de 1 à 3 ans

* Agencements des constructions : 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 3 à 20 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans

* Matériel de transport : 1 à 5 ans

* Matériel de bureau : 3 à 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 397		628	769
Immobilisations incorporelles	1 397		628	769
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	45 655			45 655
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	137 825	12 124		149 949
– Installations générales, agencements aménagements divers	31 121			31 121
– Matériel de transport	122 389			122 389
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 145	2 040	649	22 536
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	358 135	14 164	649	371 650
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	51			51
– Prêts et autres immobilisations financières	5 170		2 155	3 016
Immobilisations financières	5 221		2 155	3 067
ACTIF IMMOBILISE	364 753	14 164	3 431	375 485

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		14 164		14 164
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		14 164		14 164
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	628	649	2 155	3 431
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	628	649	2 155	3 431

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 034	362	628	769
Amortissements incorporelles	1 034	362	628	769
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	45 655			45 655
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	60 697	19 507		80 204
– Installations générales, agencements aménagements divers	24 763	1 565		26 328
– Matériel de transport	78 087	20 512		98 599
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 574	4 043	649	15 968
– Emballages récupérables et divers				
Amortissements corporelles	221 776	45 627	649	266 754
AMORTISSEMENTS	222 810	45 989	1 277	267 523

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 739 863 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant Brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	304	303	1
Autres	2 712		2 712
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	545 577	545 577	
Autres	183 646	183 646	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 624	7 624	
Total	739 863	737 151	2 713
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	2 155		

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 45 000,00 EURO décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 45,00 EURO.

ATEP
Société à responsabilité limitée
au capital de 45 000 euros
Siège social : 61 Avenue des Bruyères
69150 DECINES CHARPIEU
391 610 276 RCS LYON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 15 décembre 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 août 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2025 s'élevant à 254 139,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	254 139,00 euros
------------------------	------------------

A titre de dividende global à l'Associée Unique	230 000,00 euros
Soit 230 euros par part	

Le solde	24 139,00 euros
----------	-----------------

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 248 749,00 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 230 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Associée Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associée Unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

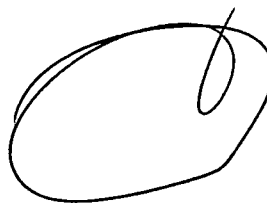
L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 août 2022 : 175 000 €
- Exercice clos le 31 août 2023 : 245.000 €
- Exercice clos le 31 août 2024 : 300 000 €



**Certifié conforme
La Gérance**